
AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, QUE :

La Municipalité de Piedmont a adopté le règlement d'emprunt #893-23 décrétant un emprunt et des dépenses de 1 980 000 \$ en travaux de réalisation et de mise en place de réseaux municipaux piétons et cyclables, d'acquisition de propriétés municipales ou de servitudes et imposant une taxe à l'ensemble.

Ledit règlement a été approuvé comme suit :

Avis de motion	7 août 2023
Dépôt	7 août 2023
Adoption	6 novembre 2023
Tenue du registre	30 novembre 2023
Transmission au MAMH	12 décembre 2023
Approbation par le MAMH	15 décembre 2023
Entrée en vigueur	20 décembre 2023

Le présent règlement est présentement disponible à l'hôtel de ville et quiconque est intéressé, peut en prendre connaissance aux heures régulières de bureau, soit du lundi au jeudi de 8h00 à 16h30 et le vendredi de 8h00 à 12h00.

DONNÉ À PIEDMONT, CE 20^e JOUR DU MOIS DE DÉCEMBRE 2023.



Caroline Aubertin
Directrice générale et greffière-trésorière